



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **12**
Procurations : **2**

Le **vingt février deux mille quatorze**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 11 février 2014 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

Présents :

MM. Jean-Marie **REYMANN**, Maire, Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE** et Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes Christiane **EHRET**, Madeleine **WIEST** et MM. Jean-Michel **BEDOUET**, Jean-Claude **BOETSCH**, Gérard **CLADE**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Pierre **PELTIER**, Gilbert **WEISSER**, Conseillers Municipaux.

Absents excusés:

Mme Marie-Josée **METHENIER** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN**.
Mme Marie-Paule **THOMAS** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.
Mme Christine **SCHMUCK**.

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 19 décembre 2013
2. Convention de gestion du passage piéton le long du Rimbach sous la voie ferrée
3. Acompte sur subvention de fonctionnement 2014 pour l'association « La Récré »
4. Compte administratif 2013 M49 (Service Eau)
5. Compte de gestion 2013 M49 (Service Eau)
6. Affectation des résultats M49 (Service Eau)
7. Budget Primitif 2014 M49 (Service Eau)
8. Compte administratif 2013 M14 (Commune)
9. Compte de Gestion 2013 M14 (Commune)
10. Affectation des résultats M14 (Commune)
11. Taux d'imposition 2014
12. Subventions aux associations 2014
13. Renouvellement de la ligne de trésorerie
14. Budget Primitif 2014 M14 (Commune)
15. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 19 décembre 2013

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à 13 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention.

Accusé de réception en préfecture
068-216802603-20140220-20022014_1-DE
Reçu le 21/02/2014

2. Convention de gestion du passage piéton le long du Rimbach sous la voie ferrée

Un cheminement piéton longe le Rimbach entre le pont de la RD 15 et la voie ferrée (liaison Mulhouse-Colmar). Actuellement ce cheminement permet de desservir les étangs de pêche puis il est bloqué par la présence de la voie ferrée. La Commune a décidé d'aménager une continuité sécurisée de ce cheminement, avec la participation technique et financière du Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la région de Sultz /Rouffach en aménageant un passage sous le pont de la voie ferrée, le long du Rimbach.

Un passage piéton sera réalisé en enrochement bétonné. Des rampes d'accès en enrochement secs seront réalisées sur les talus pour rejoindre les chemins existants de part et d'autre de la voie. Ce chemin serait submersible en période de crue du Rimbach.

La convention à signer avec le Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la région de Sultz /Rouffach porte sur l'entretien de ce cheminement par la commune, à savoir : l'entretien du cheminement sera à la charge de la commune selon une fréquence qu'elle est libre de fixer. Celle-ci veillera à en assurer la praticabilité, notamment après les crues (enlèvement des embâcles, boue...).

Le Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Sultz/Rouffach ne saurait être tenu responsable du mauvais entretien de ce chemin ni d'un éventuel accident d'un promeneur (chute, glissade...).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations):**

- d'approuver les termes de la convention de gestion du passage piéton le long du Rimbach sous la voie ferrée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3. Acompte sur subvention de fonctionnement 2014 pour l'association « La Récré »

L'association « La Récré », gestionnaire de la structure d'accueil périscolaire, sollicite la commune pour bénéficier d'un acompte sur la subvention 2014, afin de faire face à un besoin de trésorerie en début d'année due au versement tardif des subventions de la CAF.

Cet acompte permettra de couvrir une partie des salaires et charges du 1^{er} semestre 2014.

Monsieur le Maire propose d'autoriser le versement d'un acompte de 9 000 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'autoriser le versement, au titre de l'exercice 2014, d'un acompte d'un montant de 9 000 € à prévaloir sur la subvention de fonctionnement attribuée à l'association « La Récré », dépense inscrite à l'article 6574 du BP 2014.

4. Compte Administratif 2013 - Service Eau (M49)

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2013 du Service Eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 29 100,52 €

Recettes : 63 389,63 €

Excédent : 34 289,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 636,18 €

Recettes : 4 994,53 €

Excédent : 2 358,35 €

Excédent global : 36 647,46 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Paul BEREUTER, 1^{er} adjoint procède au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver le Compte Administratif 2013 du Service Eau.

Monsieur le Maire reprend la séance.

5. Compte de Gestion 2013 – Service Eau (M49)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du budget annexe « Eau M49 » établi par Monsieur le Receveur de SOULTZ. Ce dernier est conforme au Compte Administratif du Service Eau de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver le Compte de Gestion 2013 du Service Eau.

6. Affectation des résultats 2013 – Service Eau (M49)

Excédent de fonctionnement et d'investissement 2013 : 36 647,46 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2013 de la manière suivante au BP 2014 :

- ✓ 2 358,35 € au compte 001 (recettes investissement).
- ✓ 34 289,11 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'affecter le résultat d'excédent de fonctionnement et d'investissement 2013 aux comptes 001 et 002.

7. Budget Primitif 2014 – Service Eau (M49)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **74 789 ,11 €**

Recettes : **74 789,11 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : **34 147,46 €**

Recettes : **34 147,46 €**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver le Budget Primitif 2014 du Service Eau.

8. Compte Administratif 2013 – Commune (M14)

Monsieur le maire présente le Compte Administratif 2013 de la Commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 544 449,52 €

Recettes : 825 232,26 €

Excédent de fonctionnement: 280 782,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 454 172,41 €

Recettes : 295 277,42 €

Déficit d'investissement: 158 894,99 €

Restes à réaliser : 100 000 €

Déficit global d'investissement : 258 894,99€

EXCEDENT GLOBAL : 21 887,75 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Paul BEREUTER, 1^{er} adjoint procède au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver le Compte Administratif 2013 de la Commune.

Monsieur le Maire reprend la séance.

9. Compte de Gestion 2013 – Commune (M14)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du budget « Commune » établi par le Receveur de SOULTZ. Ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver le Compte de Gestion 2013 de la Commune.

10. Affectation des résultats 2013 – Commune (M14)

Excédent de fonctionnement 2013 : 280 782,74 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 de la manière suivante au BP 2014 :

✓ 258 894,99 € au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement 2012 et des restes à réaliser

✓ 21 887,75 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'affecter les résultats 2013 aux comptes 1068 et 002.

11. Taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition restent identiques à ceux de l'année 2013, à savoir :

- ✓ Taxe d'Habitation : **12,67%**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,32%**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **62,55%**

Il est précisé que ces taux n'ont pas été révisés depuis 1977.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2014.

12. Subventions aux associations 2014

Monsieur le Maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

Désignation	2014
Amicale des Sapeurs-pompiers	150,00
Amicale des Pêcheurs	200,00
Chorale Ste Cécile	200,00
Club de l'amitié	200,00
Conseil de Fabrique	300,00
UNC	200,00

GAS (4 agents)	320,00
Prévention Routière	50,00
OCCE Maternelle	300,00
OCCE Primaire	500,00
Sté des Amis Bibliothèque	100,00
Union Française bucco-dentaire	80,60
Fanfare de Soultz (14/07, 11/11)	200,00
MJC Bollwiller	700,00
APALIB	174,00
Tennis	860,00
Athlétisme	949,72
Volley	606,91
AS - Foot	2 413,65
Badminton	490,00
Périscolaire	38 900,00
Divers	605,12
Total	48 500,00

Les dépenses seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)**, d'approuver l'attribution de ces subventions.

13. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Au vu des dotations versées à la Commune par douzième, trimestriellement ou en fin d'année et afin de faire face à un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités, il est proposé d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n°10278 00160 000496109 70 auprès du Crédit Mutuel présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de 80 000 €
- durée : 1 an
- Taux : Euribor moyen mensuel à 3 mois + marge de 1,80 point.
- Disponibilité des fonds au gré de la collectivité.
- Commission : 0,20 % du montant autorisé, soit 160€ payables à la signature du contrat
- Intérêts : calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission de non utilisation : 0,25 % du montant non utilisé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à 13 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention** d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n° 10278 00160 000496109 70.

14. Budget Primitif 2014 – Commune (M14)

Monsieur Jean-Paul BEREUTER, 1^{er} adjoint, présente le Budget Primitif 2014 de la Commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **667 316,75 €**

Recettes : **667 316,75 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : **1 045 761,74 €**

Recettes : **1 045 761,74 €**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à 9 voix pour (dont 2 procurations), 2 voix contre et 3 abstentions** d'approuver le Budget Primitif 2014 de la Commune.

15. Divers**Manifestations :**

- ❖ Opération Tulipes vendredi 28 mars (15h30-17h00 devant l'église) et samedi 29 mars (à partir de 8h30 à la boulangerie). Durant les deux jours de l'opération, les tulipes seront également en vente à la mairie.
- ❖ La quête pour le cancer se déroulera du 15 au 23 mars 2014.
- ❖ Randonnée cyclotouriste « des Perce-Neige » le 1^{er} mars 2014.
- ❖ Randonnée cyclotouriste « de Printemps » le 29 mars 2014.
- ❖ Les parents d'élèves organisent une cavalcade le mardi 4 mars après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h55.

Fait à Raedersheim, le 20 février 2014.

Le Maire

Jean-Marie REYMANNS



